



garde du jour férié ascension et pont rattaché

Par **michael70**, le **27/04/2025 à 20:43**

Bonjour,

Je suis divorcé, père de 3 enfants, avec une convention parentale rédigée lors du divorce.

Le jeudi de l'ascension 29 mai est suivi d'un pont "scolaire", où les enfants n'ont pas cours.

Le week end qui suit les enfants sont avec moi.

La convention dit que "la fin de semaine sera prolongée au lundi si celui ci est férié ou avancé au vendredi si celui ci est férié". Rien de plus.

la mère des enfants a déjà organisé son week end de 4 jours et me dit que je Dois prendre les enfants.

Je précise que je n'aurai aucun problème pour prendre les enfants. Il me faudra juste poser un jour de congé pour le vendredi. Cependant j'avais pas vu le truc ainsi pour l'instant.

je pense que je vais faire en sorte pour les prendre de toute façon, ce sera un temps rallongé sympa, mais je souhaiterai juste être au clair avec la législation.

Est ce un devoir pour moi?

Ou cela répond il plus à un accord à l'amiable entre les parents? auquel cas je le rappellerai à la mère des enfants.

Bien cordialement.

Merci par avance pour votre réponse.

Michael

Par **Isadore**, le **28/04/2025 à 08:27**

Bonjour,

Exercer votre DVH est toujours un droit, vous n'avez pas conséquent jamais l'obligation de prendre les enfants. Et vous n'avez même pas l'obligation de prévenir l'enfant ou sa mère si vous décidez de ne pas venir. La mère a, elle, l'obligation de tenir les enfants à votre disposition à l'heure dite.

Le vendredi 30 mai n'est pas un jour férié, votre DVH commence comme d'habitude le vendredi soir ou le samedi matin, et ce même si le vendredi est chômé.

Donc ce que vous propose la mère ici est un arrangement amiable entre les parents. Vous seriez en droit d'exiger l'application de la convention en ne venant récupérer les enfants qu'à l'heure habituelle.

Evidemment les droits des parents existent dans l'intérêt de l'enfant, il est donc toujours préférable pour les enfants que les parents fassent preuve de discernement et de bonne entente.

Profitez bien de votre week-end et de vos enfants !

Par **michael70**, le **28/04/2025 à 10:55**

Bonjour

Je vous remercie pour votre réponse.

La mère m'a effectivement dit que " c'était une évidence" que je prenne les enfants sur ce temps de pont associé au férié.

Je sais aussi qu'elle a déjà organisé son week end en fonction de ce qu'elle pensait " évident".

Je vais simplement lui rappeler que cela relève d'un arrangement à l'amiable et que je n'y aurait vu aucun problème, au contraire, mais que c'est dans la forme que cela me dérange: une pression exercée sur moi avec une certaine "hauteur".

Sur le fond cela ne changera rien, je prendrai les enfants . Cependant comme les choses étaient claires pour moi que le vendredi n'était pas rattaché au férié et que je devais les prendre le vendredi soir comme à l'accoutumée, je serai dans l'impossibilité de les prendre le mercredi soir comme elle l'imaginait et ne pourrai les prendre que le jeudi fin de matinée (formation tard le soir).

Ce qui risque de créer chez elle de la frustration.

Mais je sais que je suis désormais dans mon droit grâce à votre message.

Encore merci. Ce site est vraiment une aide précieuse dans ce genre de situation.

Bien à vous.

Michael